



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021 A 21 HEURES SALLE DE L'ORANGERIE

Présents : ADAM Pascal, ALBOUY Jean-Pierre, BAQUIER Jacques, BLASI Vanessa, BOUSCATEL Renaud, CHAUVET Michel, CLOTTES MEN Murielle, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, DROUET Pierre, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LAMARQUE Christophe, LENOIR Jessica, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PETITDIDIER Victor, PINAUD Sébastien, ROSA Nathalie, SANSQUILHEM Julie, SARTORI Janine.

Absentes excusées : GRELAT Hélène, DAZA Sarah.

Procurations : GRELAT Hélène à DAZA Sarah, DAZA Sarah à FOLLET Jérôme.

Secrétaire de séance : DELMAS Gilbert, adopté à l'unanimité

Conseillers Municipaux :	En exercice : 23	Présents : 21	Votants : 23
---------------------------------	------------------	---------------	--------------

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur ODOL Jean, ancien Maire qui a tant fait pour notre commune.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 Décembre 2020 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique en temps complet : adopté à l'unanimité. L'emploi pourra être occupé par un contractuel pour une durée maximale de 1 an.

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne : pour la rénovation des locaux associatifs 1 place de Bedène, isolation, faux plafond et conformité électrique, pour un montant total HT de 8 697 €. Adopté à l'unanimité.

Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne SDEHG: création d'une enveloppe de 10 000 € par an pour des travaux urgents. Adopté à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire : pour la location de la salle de l'Orangerie à la société de formation Ad Valores pour les équipiers du restaurant Mac Donald d'un montant de 1 200 € pour 14 jours. Adopté à l'unanimité.

Présentation du nouveau logo de la commune : après présentation, questions et commentaires le nouveau logo est adopté à l'unanimité.

Questions diverses : porté à connaissance du nouvel organigramme du personnel municipal.

Fin de séance du conseil Municipal à 22 h 10